

Rapport d'activité national

2013 2017

De Marseille... à Perpignan



Un système éducatif en mutation



Nos métiers en mouvement



Un engagement sociétal permanent



Un cadre de travail qui évolue



Un syndicalisme actif et utile



Un syndicat qui communique

Quatre années intenses de développement du syndicat

Depuis le dernier congrès de Marseille, les quatre dernières années d'activité du syndicat, ont été très largement impactées par la Loi de refondation de l'École portée par Vincent Peillon. Les trois ministres qui se sont succédé rue de Grenelle se sont inscrits dans cette feuille de route largement contraignante sur la question des moyens et des évolutions structurelles de la scolarité obligatoire (priorité au primaire et réforme du collège). À cela s'est ajouté le traitement catégoriel des missions et rémunérations des personnels dans ce que l'on a appelé « les chantiers métiers » et qui ont permis à la fois de dépoussiérer, d'uniformiser et de rendre plus lisibles les missions comme les régimes indemnitaires de la très grande majorité de nos collègues.

Cette période a été marquée par un dialogue social continu avec le ministère de l'Éducation nationale. Un dialogue qui aura permis au SE-Unsa de jouer pleinement sa partition réformatrice en s'inscrivant dans des logiques de propositions et de pression auprès de ses interlocuteurs pour faire avancer les dossiers dans le sens d'une amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels comme de meilleure réussite des élèves, notamment les plus en difficulté.

D'un point de vue interne, cette période où nous avons pu donner à voir ce qu'est un syndicat utile, aura permis au SE-Unsa de poursuivre son développement. Non seulement il a renforcé sa représentativité et son influence lors des élections professionnelles de 2014 mais il a dans le même temps augmenté sa syndicalisation de façon très nette sur l'ensemble des corps qu'il représente. Son action au cours de ces quatre années aura permis d'élargir son cercle d'influence tant auprès des décideurs, du monde associatif que des médias.



Christian Chevalier,
secrétaire général



UN SYSTÈME ÉDUCATIF EN MUTATION

Depuis 2013, le SE-Unsa a pris toute sa place dans le vaste chantier de la Refondation pour amener notre système éducatif vers plus d'équité afin que tous nos élèves, de la maternelle au lycée, et plus particulièrement ceux les plus en difficulté, soient sur le chemin de la réussite.

Le socle commun de la scolarité obligatoire

Le SE-Unsa a toujours considéré qu'il fallait inscrire le collège dans la continuité de l'école primaire. C'est désormais chose faite dans le cadre de la scolarité obligatoire et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Dans cette logique, le SE-Unsa a soutenu la réorganisation des cycles avec notamment la création du cycle 1 reconnaissant l'identité de la maternelle et la création du cycle 3 à cheval sur l'école et le collège ainsi que le conseil école-collège rassemblant enseignants du premier et du second degrés. Il reste désormais à donner à ce cycle et à ce conseil les réels moyens de leur fonctionnement (temps institutionnels, frais de déplacement...).

Priorité au primaire : une orientation politique à consolider

La priorité au primaire annoncée dans la Loi de refondation était pour le SE-Unsa une bonne nouvelle. Il était urgent de relancer l'intérêt de l'institution pour le primaire tant en termes de maîtrise des apprentissages fondamentaux par tous les élèves que de reconnaissance des personnels mais

aussi de réorganisation structurelle. En ce sens, nous avons soutenu le « Plus de maîtres que de classes » qui permet un meilleur traitement de l'hétérogénéité des élèves et un développement de la professionnalité des enseignants notamment dans les territoires de l'éducation prioritaire. Cependant, les moyens annoncés n'ont été que partiellement au rendez-vous puisque seulement la moitié des 7000 emplois promis ont pu être créés. De même, si la priorité à la scolarisation des 2 ans dans ces mêmes territoires est un progrès après les destructions d'emplois du précédent quinquennat, l'effort devra être poursuivi. La perte d'emplois dans les Rased a été enrayée. Nous restons cependant très éloignés des effectifs qui en permettraient un fonctionnement plus efficace. Les questions de formation initiale et continue n'ont pas été traitées comme on aurait pu le souhaiter.

Rythmes scolaires à l'école primaire : aller à l'essentiel

Si le SE-Unsa a soutenu globalement le principe de la réforme des rythmes, considérant que la semaine de 5 matinées est nécessaire aux apprentissages des élèves, en particulier des plus fragiles, le suivi et l'évaluation du dispositif et de ses multiples déclinaisons locales s'avèrent toujours nécessaires. Le syndicat a pris toute sa place dans le comité de suivi mis en place par le ministère. Dès la rentrée 2013, nous avons organisé un appel à témoignages

auprès des collègues engagés dans l'expérimentation avec l'objectif de mutualiser les écueils et de promouvoir les réussites. En mai 2014, nous nous sommes abstenus en CSE sur le décret dit « Hamon » venu rajouter de la confusion à une situation déjà complexe pour les familles comme pour les enseignants. Tout au long de ces années, nous avons soutenu les équipes pour qu'elles puissent prendre toute leur place dans les décisions locales d'organisation, notamment avec les municipalités, les familles et le monde associatif.

Décrochage scolaire : des progrès et des personnels engagés

Au cours de ces 4 dernières années, le SE-Unsa s'est battu pour obtenir la mise en œuvre de dispositifs pérennes mais souples pour s'adapter aux différentes situations locales. Nous avons porté une attention particulière aux conditions de travail des personnels impliqués dans ces processus. Leur rôle est déterminant dans les progrès enregistrés depuis 5 ans.

Innovation pédagogique : le SE-Unsa en soutien

En mars 2013, le SE-Unsa a salué la création du Conseil de l'innovation pour la réussite éducative (CNIRE). L'innovation doit être encouragée et partagée. Nous sommes encore loin d'une politique bienveillante envers toutes les initiatives qui sortent des sentiers battus. Chaque fois que néces-





saire, nous avons soutenu les équipes et promu (notamment via le blog *École de demain*) le travail de ces personnels engagés mais trop peu reconnus par l'institution.

Nouveaux programmes : donner du sens aux apprentissages

Sous la présidence Sarkozy, le SE-Unsa avait dénoncé l'indigence des programmes de 2008 à l'école primaire élaborés sans aucune concertation et par on ne sait qui. Il a salué la création d'une instance indépendante chargée de rédiger les programmes : le Conseil supérieur des programmes (CSP). À plusieurs reprises, nous avons rencontré ses 2 présidents successifs pour leur faire part de nos conceptions et de l'indispensable articulation entre le socle commun et les programmes. En novembre 2013, le SE-Unsa a accompagné les collègues dans le cadre de la vaste consultation lancée par le ministère. Nous avons largement insisté sur la cohérence qui devait prévaloir entre socle, programmes et certification. Nous avons dénoncé la première mouture du projet très en retrait par rapport à cette cohérence attendue dans le cadre du bloc de la scolarité obligatoire. Surtout, nous avons défendu un socle « opérationnel » et « évaluable ».

Nous n'avons pas vraiment obtenu gain de cause sur cette approche mais le combat mené sur le socle aura pesé sur l'écriture des programmes, de plus en plus conçus par compétences, et sur les outils de suivi des acquis des élèves, certes imparfaits, mais qui s'inscrivent en grande partie dans les logiques que nous défendons.

Réforme du collège : un pas important vers l'école de la réussite pour tous

Dès décembre 2012, la volonté politique de réformer le collège est annoncée par Vincent Peillon. Elle s'inscrit dans la logique du socle de la scolarité obligatoire toujours soutenue par notre organisation. Début 2014, le ministère dévoile les grandes lignes de son projet. Si elles correspondent à bon nombre de nos revendications, le SE-Unsa entre dans les discussions avec la ferme volonté de faire enfin bouger les choses avec une approche systémique et de façon à ce que cette réforme s'inscrive clairement dans le cadre du parcours du socle commun et donc de son acquisition par tous en fin de scolarité, tournant ainsi le dos à un collège ségrégatif et socialement injuste. Nous avons obtenu des moyens supplémentaires, en particulier pour

les langues vivantes et nous avons mené un combat important pour stabiliser les équipes en incluant les dispositifs dans les horaires disciplinaires tous au moins maintenus à l'identique pour les enseignements de tronc commun.

Dans ces négociations, nous avons aussi porté la question de l'évaluation positive des élèves en interrogeant la pertinence du système actuel des notes et des moyennes qui apparaît comme de plus en plus injuste et inefficace pour mesurer les progrès en matière d'apprentissage. Nous avons été au côté des sections départementales et académiques du SE-Unsa et des équipes en leur proposant de multiples outils pratiques et en animant de très nombreux stages. Grâce à cette réforme, nous avons renforcé notre image d'un syndicat progressiste et compétent dans le second degré.



© auremar



© hollymoly

Le numérique : bouleversement des apprentissages et de nos métiers en vue

Pour le SE-Unsa, le numérique bouleverse la transmission des connaissances et les approches pédagogiques. Il nécessite la mise en œuvre de conditions matérielles permettant à chaque élève de travailler connecté. Pour cela les multiples plans numériques annoncés par les ministres vont dans le bon sens, mais restent insuffisants s'ils ne sont pas accompagnés d'une formation initiale et continue des personnels.

Nous nous sommes fortement impliqués dans la conception du nouveau B2I en juin 2013 pour faire évoluer un texte ministériel confus et aux objectifs trop flous.

À la rentrée 2014 le SE-Unsa a fait 10 propositions pour une École connectée. En effet, l'impact sur le métier, sur les conditions de travail, doit aussi être traité. La question du numérique a constitué un fil rouge de la campagne « *Dans prof, il y a pro* » avec comme point d'orgue, le colloque *Profétik* sur l'impact de la transformation numérique sur nos métiers. Organisé en mai 2016, il a été l'occasion de préparer le syndicat et ses militants à anticiper ces évolutions pour s'en emparer plutôt que les subir. Il a

notamment permis de définir les conditions de la réussite de la formation à distance et démontré qu'il fallait revoir l'usage institutionnel de l'outil m@gistère.

Éducation prioritaire : enfin des moyens et une reconnaissance des personnels

Automne 2013, le SE-Unsa s'est engagé dans les assises de l'éducation prioritaire avec pour objectifs la reconnaissance des spécificités éducatives dans ces zones, mais aussi la nécessité de reconnaître la difficulté à enseigner en augmentant les moyens et la rémunération des personnels. En octobre 2013, nous avons lancé une large consultation auprès des collègues concernés. Plus de 4000 réponses nous permettent d'alimenter nos réflexions et nos propositions en termes de moyens et de reconnaissance notamment. Le référentiel pour l'éducation prioritaire a été un point d'appui pour avancer dans l'intérêt des collègues et des élèves.

À la rentrée 2014, une nouvelle carte de l'éducation prioritaire pour les écoles et collèges a été proposée par le ministère. Le SE-Unsa s'est alors félicité de voir qu'enfin les critères présidant à cette cartographie s'appuyaient sur des éléments objectifs. Au-delà, les mesures pour les personnels (pondération horaire, augmentations indemnitaires, clause de sauvegarde) montrent pour la première fois une considération accrue pour le travail des personnels qui y sont engagés.

Un bémol : les lycées qui sont les oubliés de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire. Le SE-Unsa est intervenu auprès de la ministre pour pointer une situation qui touche plus particulièrement des lycées professionnels dans le dispositif qui accueillent majoritairement des jeunes socialement défavorisés.

Pour le SE-Unsa, la sortie des lycées de l'éducation prioritaire n'est pas envisageable. S'il faut se féliciter du maintien de la clause de sauvegarde, il y a

urgence à avancer sur ce dossier. Le SE-Unsa poursuit son action pour que les lycées répondant aux critères puissent bénéficier de moyens ambitieux, à la fois pour la reconnaissance des personnels qui s'y investissent et la réussite des élèves qui y sont scolarisés.

Recrutements et formation initiale et continue

Le SE-Unsa a soutenu la création des Espé et accompagné la mise en place du nouveau schéma de formation, articulé autour du nouveau master Meef pour tous les corps enseignants et d'éducation.

Avec ses équipes locales, il a été aux côtés des étudiants et stagiaires pour dénouer les difficultés et permettre les nécessaires évolutions. Il a agi de façon coordonnée aux différents niveaux de décision : nationalement en direction du ministère et au sein du comité de suivi de la formation, localement auprès des recteurs et des directeurs d'Espé. Sa cohérence et son engagement auront fait sa force.

Dans le même temps, le SE-Unsa s'est engagé pour la reconnaissance des personnels qui assurent des missions de formateurs. Il a pesé sur création du Caffa et la rénovation du Cafipem pour que ces certifications ciblent bien les compétences de formateurs et soient plus sécurisantes pour les candidats. Cette ligne est à poursuivre



© illo et paolo



alors que ces nouvelles certifications commencent à vivre.

Alors que l'énergie et les moyens ont été concentrés sur la formation initiale, la formation continue est globalement restée au point mort tant du point de vue des moyens que de l'approche trop largement descendante.

Le SE-Unsa s'est saisi de toutes les occasions -rapports, enquêtes, tables rondes- pour faire entendre la nécessité d'entrer dans une logique de développement professionnel individuel et collectif.

École inclusive : un défi aussi évident qu'exigeant

La Loi de 2005 a changé le regard de l'École sur les élèves à besoins éducatifs particuliers. De réels efforts de scolarisation ont été engagés par la Nation

et portés par les personnels. L'objectif d'École inclusive a désormais remplacé l'intégration scolaire.

Cette promesse aussi évidente qu'exigeante pour l'École de la République ne peut reposer sur le seul dévouement des personnels et constitue un défi majeur.

Le SE-Unsa a pris toute sa place dans les discussions qui ont permis de faire évoluer les Ulis, les Segpa ou encore les Érea...

Si la transformation des Avs en AESH est à saluer, nous sommes encore loin d'une formation de qualité et de la mise en place d'un métier pérenne pourtant indispensable.

Les récentes discussions sur l'évolution du Capa-SH et sa transformation en CAPPEI correspondent à nos revendications puisque cette nouvelle

certification sera désormais modulaire et commune aux enseignants du premier comme du second degrés, actant ainsi la diversité des situations d'inclusion et la nécessaire continuité tout au long de la scolarité obligatoire. Le soutien à l'École inclusive doit encore être amplifié par un accompagnement plus important des situations et donc des professionnels qui les accueillent.

Le lycée : grand absent du quinquennat

Au-delà de quelques tentatives de bilan, le quinquennat a très largement laissé de côté la question du lycée et de son indispensable rénovation. Après la mise en cohérence du socle commun de la scolarité obligatoire, il y a maintenant urgence à se préoccuper de ce sujet.

NOS MÉTIERS EN MOUVEMENT

Le quinquennat qui s'achève a permis de revoir les statuts de l'ensemble de nos métiers. Le SE-Unsa a travaillé sans relâche et son action a permis de réelles avancées en termes de reconnaissance, revalorisation, évolution de carrière et fluidité des parcours professionnels.



Isae, un combat à l'initiative du SE-Unsa

Dès 2011, le SE-Unsa lançait seul sa campagne « *l'Isae pour les PE* ». Elle recueillait des milliers de signatures. Elle devient réalité par notre approbation du protocole d'accord avec Vincent Peillon en 2012 qui l'institue enfin sous la forme de l'Isae, d'un premier montant de 400 €. Une première part est versée, dès le mois de décembre 2013. Le combat de cette période sera ensuite d'obtenir sa montée en charge pour enfin être à égalité avec l'Isae. Durant toute cette période, notre organisation aura été aux avant-postes jusqu'à l'obtention des 1200 € en mai 2016, dans la foulée de notre pétition lancée en septembre 2015 qui a alors recueilli plus de 53 000 signatures. Fort de cette conquête, le syndicat poursuit son action pour faire reconnaître la spécificité des missions qui ne sont pas couvertes par l'Isae.

Chantiers métiers : une remise à plat indispensable

Première phase d'une revalorisation attendue, les négociations sur les missions et métiers ont débuté en mai 2013. Ces chantiers, qui pour certains ont duré trois ans, ont permis à la fois de clarifier les missions, de rendre plus

lisibles les différentes fonctions et de revaloriser les régimes indemnitaires. Ainsi, la quasi-totalité des métiers ou missions particulières a été passée au crible. Le SE-Unsa s'est impliqué dans chacun des groupes de travail en y portant des propositions assises sur son expertise et en rendant compte à nos collègues de l'avancée des négociations à la fois sur son site, ses publications nationales ou locales

Obligations de service des profs du second degré : plus de lisibilité

Les fameux décrets de 50 fixant les obligations de service des profs du second degré nécessitaient une révision. Le SE-Unsa a salué l'ouverture indispensable de ce chantier. Les négociations ont permis de clarifier et de rendre plus lisible l'attribution d'heures supplémentaires. Désormais elles ne concernent que les horaires en présence d'élèves. Les autres activités rentrent ainsi dans le champ indemnitaire avec la création de l'IMP (indemnité pour mission particulière).

Le SE-Unsa a pris toute sa part dans ces négociations qui ont permis non seulement de clarifier les missions dans le second degré, mais aussi de les revaloriser.

Contractuels CUI-AESH

Dès 2012, le SE-Unsa a porté ce dossier auprès de la nouvelle équipe gouvernementale. L'accès à la titularisation et l'amélioration des grilles de rémunération constituent les principales avancées. Le SE-Unsa en lien avec l'Unsa Fonction publique a également obtenu l'allongement des concours réservés de deux années supplémentaires avec décalage de la date de référence.

Transformation des Avs en AESH

En octobre 2015 nous nous sommes engagés pour que les personnels précaires de notre ministère puissent percevoir, comme les titulaires de catégorie B et C, une prime de fin d'année de 50 ou 100 €. Ces personnels ont aussi droit à la reconnaissance de l'institution qu'ils servent.

Le SE-Unsa a également milité pour que ces personnels perçoivent la prime Rep comme l'ensemble des personnels d'éducation prioritaire.

Création du corps des psychologues de l'Éducation nationale enfin !

À la rentrée 2014, la nouvelle ministre a enfin validé le principe de la création d'un corps unique des psychologues

de l'Éducation nationale. C'est une revendication portée de longue date dans l'Unsa qui trouve enfin forme. Il aura fallu deux années de négociations pour que cette création soit actée lors du CTM de novembre 2016. Enfin une reconnaissance sans ambiguïté de la psychologie dans notre ministère. La question des créations de postes et de la grille de rémunération sont des sujets qui vont devoir être retravaillés.

Direction d'école : des avancées notables

Le SE-Unsa s'est largement impliqué en 2013 dans les chantiers métiers qui ont permis d'améliorer de façon significative à la fois le régime indemnitaire et celui des décharges des directeurs. Le référentiel métier, élaboré en concertation, a largement permis de clarifier les missions des directeurs. Dans cette logique, le SE-Unsa a été à l'initiative de la mise en place d'un protocole de simplification des tâches administratives. Si beaucoup reste encore à faire, on avance malgré tout sur ce dossier. Cependant, la question de l'évolution structurelle de l'école primaire n'est toujours pas tranchée.

Documentalistes : des évolutions nécessaires

En mai 2013, le SE-Unsa a porté une réflexion sur la réalité des missions des professeurs documentalistes. Pour cela il a lancé un questionnaire auprès des personnels concernés. Lors de la discussion sur l'évolution des décrets de 50, nous avons enfin obtenu que les documentalistes relèvent du même texte que les autres profs du second degré et qu'ils soient identifiés désormais comme « *professeurs de la discipline documentaire* » et non plus comme « *chargés de fonction de documentation* ». Ces évolutions symboliques revêtent une importance non négligeable. Aujourd'hui, c'est la question de la prise en compte de leur temps d'enseignement qui doit être clarifiée.



CPE : des progrès engrangés à petits pas

En 2014, nous avons rediscuté le contenu du texte qui précise les missions des CPE. Au cours de cette négociation qui a permis de les clarifier, le SE-Unsa a revendiqué le passage de 39 à 38 semaines de service pour les CPE. La division syndicale a empêché d'avancer sur le sujet. Dans le même temps, ces discussions ont permis d'aligner l'indemnité forfaitaire des CPE sur l'Isoe. À la rentrée 2015, le syndicat a lancé son action « *35 h pas plus* » afin que chaque CPE mesure ses dépassements de service et que nous puissions sur cette base agir tant au plan local que national pour un respect de la réglementation.

Voie professionnelle : encore du chemin à parcourir

En octobre 2013, nous avons lancé une campagne pour que les PLP perçoivent l'indemnité de contrôle en cours de formation (CCF) qui leur était due. La même année, nous avons pris part aux discussions sur les PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) et la certification dans le cadre du CCF. Le

SE-Unsa a aussi agi, notamment avec les autres syndicats de l'Unsa Éducation pour sortir de l'imbroglio créé en 2013 sur les conditions dérogatoires aux travaux réglementés pour les mineurs de plus de 15 ans.

Lors des 30 ans du bac pro en 2015, la ministre a dit vouloir valoriser la voie professionnelle. Pour cela, nous pensons que le bilan de la réforme du bac pro 3 ans doit être réellement tiré et les conditions de travail des personnels améliorées. Ainsi, la nouvelle indemnité remplaçant l'indemnité CCF doit être remplacée par la pondération des LEGT pour les classes d'examen, plus juste et plus avantageuse financièrement. Pour le SE-Unsa, les personnels de la voie professionnelle doivent être traités à égalité avec leurs homologues de la voie générale ou technologique.

Professeurs d'EPS : un autre discours avec le SE-Unsa

Dès la rentrée 2013, nous avons lancé une enquête auprès des professeurs d'EPS afin d'avoir une vision claire de leurs conditions de travail, notamment en termes de pénibilité physique. Celle-



ci a permis d'aboutir à des préconisations au CHSCT ministériel en 2016.

Nous avons aussi entamé la popularisation de notre revendication demandant l'intégration des profs d'EPS dans le corps des certifiés avec un horaire de 16 h de cours + 2 h de sport scolaire (et 13 + 2 chez les agrégés d'EPS).

Notre entrée dans la CAPN suite aux élections professionnelles de 2014 nous permet désormais de nous adresser largement aux professeurs d'EPS qui sont encore nombreux à ne pas nous connaître. Enfin, au cours de ces 4 années, nous avons pris toute notre place dans la promotion de l'UNSS à la fois en siégeant dans toutes ses instances, en y portant nos propositions et en y progressant en représentativité.

Retraites et retraités

L'Unsa a, dès juin 2013, participé à la conférence sociale qui portait ce thème.

Dans la foulée, le rapport Moreau traçait diverses pistes. Certaines étaient acceptables, d'autres non, comme le calcul de la pension sur les 10 meilleures années de la carrière. En septembre 2013, le gouvernement a fait part de ses annonces, démontrant que les messages de l'Unsa avaient bien été entendus, notamment sur la non remise en cause des 6 derniers mois pour le calcul de la pension des fonctionnaires ou la non modification de l'âge légal.

De nouvelles mesures voient le jour. C'est le cas pour une aide au rachat d'études pour les plus jeunes mais aussi l'allongement de la durée d'assurance d'un trimestre jusqu'à 172, pour la génération 1973.



En avril 2014, le SE-Unsa lance une pétition pour l'égalité des droits entre enseignants. En effet, les professeurs des écoles ne peuvent plus partir en retraite en cours d'année comme leurs homologues du second degré. Cette action n'a pas abouti. Sans doute faudra-t-il encore y revenir dans les mois qui viennent.

En janvier 2015, le Conseil national du SE-Unsa prend, à une très large majorité, la décision de quitter la FGR-FP (Fédération générale des retraités Fonction publique).

Cette décision est fondée sur des désaccords croissants d'analyse politique. D'autre part, la FGR-FP repliée quasi exclusivement sur le monde enseignant n'est plus l'outil adapté alors que les problématiques des retraités sont très large-

ment communes à tous les retraités.

Nous faisons le choix de développer l'Unsa-Retraité qui apparaît comme la structure la plus adaptée pour porter les revendications de nos adhérents retraités.

Cette décision s'avère utile puisque la place de l'Unsa est désormais reconnue dans toutes les instances des CDCA (Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie), contrairement à la FGR.

Le 20 septembre 2016, le SE-Unsa s'est fortement impliqué dans l'action commune avec la CFDT à propos de la méthode de revalorisation des retraites. En novembre 2016, nous avons lancé une pétition pour obtenir l'assimilation des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles.

CRÉATION DE POSTES : ENGAGEMENT TENU

60 000 postes avaient été promis lors de la campagne présidentielle, dont 56 000 pour l'enseignement scolaire. Le SE-Unsa a tenu une comptabilité précise de ces créations. Si tous ne sont pas occupés par des titulaires, faute de remplir tous les concours, force est de constater que les supports budgétaires sont bien là et qu'ils sont bien utiles à notre système éducatif !

RECRUTEMENT ET FORMATION : BESOIN DE STABILITÉ

L'Éducation nationale s'est mise au défi du recrutement d'environ 100 000 professeurs et CPE sur 5 sessions après des années de restrictions drastiques. Avec 24 438 personnes admises en 2016 (+1189 par rapport à 2015), la progression du nombre de recrutés se poursuit et le pari est en passe d'être gagné en 2017.

Le SE-Unsa se réjouit de la hausse globale des recrutements. Il ne suffisait pas de créer des postes, il fallait aussi trouver des enseignants pour les occuper. Avec le rétablissement de la formation et l'engagement politique des créations de postes sur 5 ans, les étudiants sont beaucoup plus nombreux à se diriger vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation. Depuis 2012, le nombre total de recrutements est en hausse constante. C'est une bonne nouvelle pour l'École. Par ailleurs, pour tous, la formation en Espé (École supérieure du professorat et de l'éducation) doit encore connaître des ajustements dans les fonctionnements et les contenus.

Recrutement et formation reposent sur des dynamiques fragiles. Ils ont avant tout besoin de stabilité.

ÉVALUATION DES PERSONNELS : UN RÉEL PROGRÈS

Après le calamiteux épisode Chatel en décembre 2011, il y avait urgence à repenser le système d'évaluation des professeurs. Les négociations qui se sont ouvertes en 2016 ont permis d'avancer positivement dans ce domaine. En effet, le nouveau dispositif sera plus lisible et plus équitable pour tous, puisque les 4 moments d'inspection seront précis et que les modalités seront beaucoup plus claires qu'actuellement. Entre ces 4 moments d'évaluation qui pourront impacter la carrière, ce sont des processus, d'accompagnement qui doivent se mettre en œuvre. On entre ainsi dans des processus plus bienveillants d'accompagnement et de confiance envers des personnels qui sont des professionnels. Si le processus est amélioré, la question des modalités d'attribution des éventuelles promotions doit, pour le SE-Unsa, obéir à des règles transparentes connues de tous. C'est le sens de nos discussions avec la rue de Grenelle.



Ma carrière évolue



Négociations PPCR : une revalorisation en perspective

Dans le cadre de l'accord signé par l'Unsa Fonction publique sur la revalorisation des carrières, le SE-Unsa est entré en discussion avec le ministère de l'Éducation nationale pour y faire évoluer la carrière des personnels qu'il représente.

Un tel chantier n'avait pas été ouvert depuis plus de 25 ans. Il y avait donc urgence. Dans le cadre de ces discussions, le SE-Unsa a fait valoir ses arguments notamment sur un avancement unique et la création d'une classe exceptionnelle pour tous (et non un grade fonctionnel pour quelques-uns seulement).

Si nous prenons acte de réelles avancées quant à l'équité et la lisibilité de la carrière, force est de constater que l'avancement en classe normale ne sera pas uniforme et que la classe exceptionnelle ne touchera pas l'ensemble de nos collègues.

Cependant, le SE-Unsa porte sur ces propositions un avis globalement positif dans la mesure où il s'agit bien, sur la durée, d'une revalorisation des carrières tant sur le déroulement de la classe normale que pour l'accès à tous de la hors classe.

UN ENGAGEMENT SOCIÉTAL PERMANENT



Ces quatre dernières années, les questions de société se sont largement invitées dans le débat public et nombre d'entre elles ont impacté l'École. Le SE-Unsa a toujours considéré que l'École ne se situe pas en marge de la société et de ses soubresauts. Ainsi notre syndicat a-t-il été sollicité sur de multiples fronts au cours de cette période.

Face à l'horreur des attentats, défendre nos valeurs républicaines

Face à l'horreur sans nom, le SE-Unsa a exprimé toute sa solidarité avec les familles endeuillées. Il a pris toute sa part dans la mobilisation de la Nation pour dire son refus de se voir imposer, par le sang, un modèle de société qui va à l'encontre des valeurs humanistes et républicaines que nous défendons.

Notre boussole laïque

La laïcité occupe le devant de la scène sociale comme politique. Elle est de plus en plus instrumentalisée, détournée et interprétée. Notre École n'échappe pas à ces polémiques. Les tentatives qui relèvent de la stigmatisation et de l'exclusion doivent être combattues sans relâche.

C'est le combat que mène le SE-Unsa, seul ou dans le cadre du CNAL, pour défendre et promouvoir les valeurs de la République auprès de la communauté éducative, de l'opinion publique comme des responsables politiques ou encore de l'Observatoire de la Laïcité. Dans ce cadre, c'est avec vigilance que nous observons ce qui se passe dans les établissements privés.

Ainsi le SE-Unsa a-t-il soutenu les mesures de contrôle des établissements hors contrat prises par le ministère. L'indigence pédagogique de ces établissements nécessitait en effet d'y protéger les élèves. Depuis 2015, le SE-Unsa s'est également engagé dans une campagne de formation à la laïcité de ses militants et de ses adhérents. À ce titre, il a notamment publié le livret *Et si on parlait laïcité*.

De la morale laïque à l'EMC

Au printemps 2013, le SE-Unsa a salué de façon critique le rapport sur « la morale laïque » à l'École, en pointant



notamment la difficulté à organiser cet enseignement de façon transversale. Au final, c'est l'enseignement moral et civique (EMC) qui, après concertation, a été retenu, non sans poser un certain nombre de problèmes de mise en œuvre.

Les ABCD de l'égalité

La lutte contre les représentations et les stéréotypes de sexe ou de genre fait partie intégrante des missions des enseignants et des CPE. Ces questions ne se négocient pas. C'est pourquoi le SE-Unsa a soutenu l'initiative des ABCD de l'égalité et s'est battu pour leur





© william87

maintien alors que la polémique et l'instrumentalisation faisaient rage début 2014.

Lutte contre l'homophobie : un engagement permanent

L'homophobie est une des principales causes de suicide des jeunes dans notre pays. Le SE-Unsa a, chaque fois que nécessaire, fait la promotion des campagnes d'information en milieu scolaire. Il soutient toutes les initiatives LGBT qui œuvrent en ce sens.

Campagne Égalité femme/homme



Fin 2013, le SE-Unsa a lancé une campagne nationale pour promouvoir l'égalité F/H. Un dossier dans *l'Enseignant* ainsi qu'une campagne d'affichage et d'occupation des réseaux sociaux a été lancée. Cette question est

essentielle dans notre société comme dans l'Éducation nationale ou chacun peut observer que les postes à responsabilité sont largement occupés par des hommes alors même que la profession ne cesse de se féminiser.

Faire barrage aux idées du FN

Peu à peu, le Front national s'installe dans notre paysage politique. Ses idées nationales-populistes gagnent nos concitoyens et impactent les débats et les orientations de notre société. Pour le SE-Unsa, ce parti ne défend pas les valeurs républicaines, humanistes et solidaires qui sont les nôtres. Nous ne pouvons que le combattre. Le vivre-ensemble que les éducateurs portent chaque jour auprès de leurs élèves est incompatible avec les orientations de ce parti. Sur le terrain, nous soutenons les comités de vigilance en alerte permanente dans les villes tenues par le FN et nous intervenons à chaque dérapage qui nous est signalé.

Crise migratoire : le devoir de solidarité

La crise migratoire qui touche l'ensemble des pays européens ne peut pas nous laisser indifférents. Les enfants et les jeunes isolés ne peuvent faire les frais de discours et de pratiques discriminatoires. Le SE-Unsa, en lien

notamment avec Solidarité laïque, est intervenu sur ces situations et en particulier sur la situation de la « jungle » de Calais où nous avons été partie prenante de la création de l'école laïque du chemin des Dunes en 2015.

Lutte contre la pauvreté : sensibiliser nos collègues

La pauvreté augmente en France et impacte fortement l'École publique. Le SE-Unsa soutient les actions mises en œuvre pour que la pauvreté des élèves et de leur famille soit mieux prise en compte par l'institution scolaire. Dans un pays riche comme la France, la pauvreté ne doit pas priver les plus fragiles de l'accès à l'éducation.

Création du CNEE (Conseil national Économie École)

Le SE-Unsa a été désigné comme membre de ce conseil dont l'objectif est de rapprocher l'École des milieux économiques. Il y a en effet nécessité que ces mondes trop cloisonnés se parlent car l'École a aussi pour mission une insertion professionnelle réussie.

UN CADRE DE VIE QUI ÉVOLUE

Parce qu'un enseignant n'est pas hors-sol et qu'il travaille et vit dans un environnement sociétal et professionnel en mutation, le SE-Unsa, depuis 4 ans, a été force de propositions en termes de qualité de vie au travail, de gestion des ressources humaines mais aussi d'articulation entre vies professionnelle et personnelle.



Gel des salaires des fonctionnaires

Avec l'Unsa et dans le cadre d'une large intersyndicale, notre syndicat a participé à toutes les actions qui ont permis d'aboutir enfin au dégel du point d'indice. Pour autant la perte de pouvoir d'achat qui a duré 7 années n'a pas été rattrapée.

Vie pro/vie perso : stop rouages anonymes

À l'automne 2014, le SE-Unsa a entamé une campagne pour que la question de

la GRH dans notre ministère soit enfin prise à bras-le-corps. Au-delà des questions de mutation et de prise en considération professionnelle, le sujet de la qualité de vie au travail devient central et l'articulation entre la vie



personnelle et professionnelle ne peut plus être ignorée, qui plus est dans un ministère très largement féminisé.

Sur cette question, le SE-Unsa a proposé à la ministre une charte des bonnes pratiques en termes d'équilibre vie pro-vie perso, restée sans suite...

Le quinquennat n'aura par ailleurs pas permis d'avancer sur la question de l'amélioration des conditions de mutations dans le premier degré comme dans le second. C'est toujours la gestion des flux qui prévaut, ignorant les situations personnelles.

Cette question ne peut plus être ignorée.

LE PORTRAIT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION DU XXI^E SIÈCLE

En mars 2014, le SE-Unsa lance une grande enquête (800 000 et moi, et moi..) en direction de la profession. Enquête ayant pour objectif d'aborder avec tous nos collègues la diversité de leurs pratiques professionnelles et d'esquisser le portrait de l'enseignant et du CPE du XXI^e siècle afin de porter des revendications plus en phase avec la réalité du métier.

Plus de 15 000 collègues (adhérents ou non) ont répondu à cette enquête. Elle nous a permis de déboucher sur un colloque en mai 2014.

Ces éléments sont très riches d'enseignements et alimentent désormais non seulement notre réflexion syndicale mais nous permettent aussi d'aborder ces questions avec le ministère.

Risques psycho-sociaux et qualité de vie au travail

Ces questions sont aujourd'hui majeures. Elles doivent être réglées dans le cadre d'une politique de GRH digne de ce nom.

Notre ministère et plus largement la Fonction publique ont encore de sérieux progrès à accomplir.

UN SYNDICALISME ACTIF ET UTILE

La présence et le sérieux de nos militants, au plus près de nos collègues, mais aussi le travail sans relâche dans les instances locales et nationales ont permis au SE-Unsa d'enregistrer une progression importante du point de vue de la représentativité. Le développement de notre présence dans les médias et sur les réseaux sociaux fait dorénavant du SE-Unsa un acteur influent du monde de l'éducation.

Élections professionnelles de 2014 : le vent en poupe

Les élections professionnelles de décembre 2014 ont vu une progression de la représentativité de l'Unsa Éducation à l'Éducation nationale.

Elle y conforte sa place de deuxième organisation représentative. Lors de ce scrutin, le SE-Unsa a largement progressé dans tous les corps qu'il représente, et a enfin obtenu sa représentativité dans celui des professeurs d'Éps. C'est le fruit d'un travail de développement auprès de nos collègues et d'une ligne syndicale sans ambiguïté tant sur les pratiques que sur le fond des dossiers éducatifs et professionnels

Adhésions : un développement sans précédent

Au cours de ces 4 années, la progression du SE-Unsa a été très importante. La rencontre régulière des militants locaux avec nos collègues, la richesse de nos publications, notre ligne éducative et syndicale sont autant de leviers qui ont permis une augmentation sans précédent de l'implantation et de la syndicalisation du SE-Unsa.

Média : sur le devant de la scène

L'actualité éducative dense de ces quatre années aura permis au SE-Unsa d'apparaître très largement dans le paysage éducatif. Les retours médias n'ont jamais été aussi nombreux et ont permis de diffuser largement les points de vue et l'image de notre syndicalisme tant auprès de nos collègues que de l'opinion publique.

La place que nous occupons dans les réseaux sociaux est aussi un des facteurs du développement de notre image.



Nouvelle identité visuelle mais... même syndicat, même engagement pour l'École publique et ses personnels.

Le SE-Unsa est un syndicat qui milite pour une École plus juste et plus équitable, qui conduit chaque élève vers la réussite. Cela nécessite d'améliorer les conditions d'exercice et le cadre de travail des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation et des psychologues.

Le SE-Unsa agit pour qu'ils soient reconnus et considérés comme de véritables professionnels, experts de leur métier.

Dans prof il y a pro !



Des outils pour tous et pour chacun

Nos publications



Nos blogs



notremetier.se-uns.org



ecolededemain.wordpress.com

Réseaux sociaux

